
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 13 juin 2016 à 13 h 30
Maison du citoyen situé au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Manuel Guedes, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville
Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement

ABSENCES :

Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Dany Barbeau, avocate, directrice d'arrondissement
Madame Julie Boisvert, secrétaire d'arrondissement substitut

Ouverture de la séance extraordinaire.

Le président déclare la séance ouverte à 13 h 40.

CA16 30 06 0180

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 13 juin 2016 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Aucune question n'a pas été posée

CA16 30 06 0181

OCTROI - CONTRAT - LES CONSTRUCTIONS ET PAVAGE JESKAR INC. - AMÉNAGEMENT DU SITE DE LA MAISON DU CITOYEN - STATIONNEMENTS, ÉCLAIRAGE ET AMÉNAGEMENTS PÉRIPHÉRIQUES - VIEUX-POINTE-AUX-TREMBLES - AUTORISATION - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC PRO-DGP-16-52

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat à l'entreprise Les Constructions et Pavage Jeskar inc., au montant de 1 474 151,05 \$, taxes et contingences incluses, et ce, pour l'aménagement du site de la Maison du citoyen - Stationnements, éclairage et aménagements périphériques–Vieux-Pointe-aux-Trembles, conformément à l'appel d'offres public PRO-DGP-16-52 (7 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 1 528 209,82 \$, taxes, incidences et contingences incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.01 1166239005

CA16 30 06 0182

OCTROI CONTRAT - 2633-2312 QUÉBEC INC. (ARTHIER CONSTRUCTION) - AMÉNAGEMENT D'INSTALLATIONS EN DESIGN URBAIN SUR LES ARTÈRES ET DANS LES PARCS DU VIEUX-POINTE-AUX-TREMBLES - AUTORISATION - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC PRO-DGP-16-53 - AUTORISATION - AFFECTATION DES SURPLUS - VIREMENT DE CRÉDIT

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat à l'entreprise 2633-2312 Québec inc. (Arthier Construction), au montant de 326 299,05 \$, taxes et contingences incluses, et ce, pour l'aménagement d'installations en design urbain sur les artères et dans les parcs du Vieux-Pointe-aux-Trembles, conformément à l'appel d'offres public PRO-DGP-16-53. (2 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 328 299,05 \$ taxes, incidences et contingences incluses;

D'autoriser l'affectation des surplus de l'Arrondissement au montant de 299 780,80 \$;

D'autoriser le virement de crédit à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.02 1166239006

CA16 30 06 0183

ADOPTION, AVEC AMENDEMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-025-1, RÉSIDUEL, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-Z01, TEL QUE MODIFIÉ) DE MANIÈRE À MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE, ET CE, UNIQUEMENT POUR CERTAINES ZONES

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

De réadopter, avec modification, le règlement résiduel numéro RCA09-Z01-025-1, modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) de manière à modifier les dispositions relatives à l'implantation d'un bâtiment complémentaire, et ce, uniquement pour certaines zones mentionnées.

ADOPTÉ

40.01 1166425003

CA16 30 06 0184

LEVÉE - SÉANCE

À 13 h 43

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 juillet 2016.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Me Alain R. Roy, LL.M., OMA
Secrétaire d'arrondissement